

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

[Redacted]

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation
20/02/09

Date d'affichage
20/02/09

Objet de la Delibération
2009-03-13
Etude de faisabilité pour le
développement de la télémédecine

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **F.BARSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Poujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

Acte rendu exécutoire
après 09/03/09 signature
le [Redacted]
et pub 09/03/09 otification
Après avoir en Préfecture

Signature de [Redacted]
Sous-Signature
20 03 2009
Service [Redacted]

Objet : Etude de faisabilité pour le développement de la télémédecine

L'augmentation de la demande de soins, liée au vieillissement de la population, doit, par ailleurs, faire face aux nombreux départs à la retraite des médecins exerçant actuellement.

Le Pays étant un espace de prospective, de coordination et de concertation sur l'aménagement et le développement du territoire, nous avons donc engagé un travail de réflexion autour de la santé et de l'offre de soins.

Parallèlement, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a élaboré un schéma de développement de l'usage des TIC pour lequel nous avons un financement européen.

Au croisement de ces deux thématiques, la télémédecine apparaît pour le monde rural comme l'une des solutions pour maintenir et améliorer l'accès de tous à une médecine de qualité.

La télémédecine est un « *mode organisationnel qui met en œuvre les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la prise en charge des patients et des besoins en réduisant l'obstacle de la distance entre les acteurs des processus de soins* » (définition du Ministère de la Santé, site santé.gouv.fr)

Ces nouvelles technologies apparaissent comme l'un des moyens d'améliorer les services de soins, de développer les relations entre spécialistes et généralistes, tout en permettant d'envisager des économies.

La télémédecine peut, par exemple, fournir un diagnostic de spécialiste, en soutien aux médecins locaux, dans les communes éloignées, en évitant des déplacements longs, fatigants et coûteux aux malades, en particulier pour les personnes âgées.

Par rapport aux urgences, en permettant un transfert rapide des données, elle accélère la prise en charge médicale, apportant confort et sécurité aux patients.

La télémédecine peut aussi jouer un rôle dans la formation des professionnels de santé en permettant d'organiser des vidéo-conférences.

L'étude de faisabilité doit permettre, d'une part, de connaître les conditions techniques nécessaires au développement de la télémédecine sur notre territoire et, d'autre part, d'identifier, par rapport aux besoins et aux conditions matérielles, les aspects de la télémédecine qu'il convient de développer : téléassistance, télédiagnostic, téléformation, télétransmission.....

Le cahier des charges de cette étude sera défini plus précisément lors de l'élaboration du Projet territorial de santé, avec l'ensemble des partenaires de ce projet.

Le budget prévisionnel est de 20.000 € pour lequel les cofinancements suivants peuvent être sollicités :

Conseil général de l'Hérault.....	6 000 €
Etat (CPER).....	10 000 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de cette opération, sur le plan de financement proposé, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cette opération, sur le plan de financement proposé, et autorise le Président à déposer les demandes de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

Le Président,
Francis BOUTES

